Image not found or type unknown

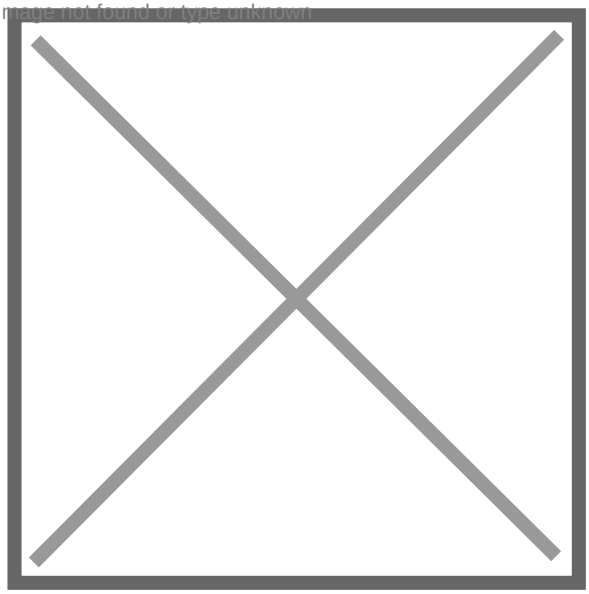

Achat maison et doute de la bonne foi du vendeur

Par **luigi38**, le **29/08/2010** à **16:45**

Bonjour,
voila, nous avons signe pour l achat d une maison par l intermédiaire d une agence.
la maison en question est dans un lotissement ou je connais une personne et cette dernier ma dit que la maison que je souhait acheté a eu des problème et que la propriétaires aurai porte plainte contre le promoteur (pour quelle raison je ne le sais pas encore)
la propriétaire a mis son bien en vente (la maison qu on doit acheter) et aurai arrête les procédures contre le promoteur.
je ne sais pas si les points défectueux on été répare par le promoteur ou pas depuis.
mes question dont
-lors de la vente la propriaitre ne ma pas parle de cette procédure (sinon j aurai négocier le prix voir pas l acheté du tout) quelle sont mes recours?
-et l agence aurai du t elle être au courant?
-contre qui me retourner?
merci
j espere avoire ete clair

Par **fabienne034**, le **29/08/2010** à **17:48**

bonjour,

il f

Par **fabienne034**, le **29/08/2010** à **17:50**

bonjour,

il faut interroger le vendeur et indiquer la réponse sur le compromis de vente

pour tout savoir sur le compromis de vente

http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm

vous serez ainsi protéger en cas de mensonge du vendeur

l'agence ne peut pas savoir ce type de problème

Par **luigi38**, le **29/08/2010** à **17:57**

nous avons deja signer le compromi de vente et nous avous appris bien apres les procedure que la proprio avais lance a l epoque

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés